

H a n
d i c a
p é e
s P e r s o n n e s
Â g
é e
s

L'Engagement
Citoyen

30.11.2017

PARC DES
EXPOSITIONS DE
VESOUL

BOURGOGNE
FRANCHE COMTE
GRAND EST

RENCONTRE CDCA 2017

Bilan de la première rencontre des acteurs du
Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
(CDCA)

Direction Régionale
APF

3, boulevard de Trèves
57070 METZ



SOMMAIRE

PREAMBULE	1
CONTEXTE.....	1
OBJECTIFS DE LA JOURNEE.....	1
PARTICIPANTS	2
ALLOCUTIONS D'OUVERTURE.....	2
DISCOURS DE M. ALAIN ROCHON, PRESIDENT DE L'APF	3
DISCOURS DE M. NICOLAS MÉRILLE, CONSEILLER NATIONAL APF	5
DISCOURS DE MME NATHALIE SWIATKOWSKI, DIRECTRICE REGIONALE APF POUR LA BFC	2
PROGRAMME DE LA JOURNEE	6
INTERVENTIONS	7
LA MISE EN PLACE DES CDCA. ENTRE CONVERGENCES ET DISPARITES TERRITORIALES	7
CITOYENNETE ACTIVE ? LA VOIX ET LE POUVOIR EN QUESTIONS	7
ATELIERS ET GROUPES DE TRAVAIL	9
ATELIER 1 : SUCCES ET DIFFICULTES RENCONTRES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES CDCA	9
ATELIER 2 : PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES, QUELS POINTS COMMUNS DANS LA DEFENSE DE LEURS DROITS ?	12
CONCLUSION ET PERSPECTIVES	14
ANNEXES	15
INVITATION / PROGRAMME DE LA JOURNEE CDCA	15
INTERVENTION DE MME MARION SCHEIDER	16

PREAMBULE

Contexte

La loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 impose la mise en place d'un Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) dans chaque département. Rassemblant des personnes âgées et des personnes handicapées, d'aucuns perçoivent cette instance comme une aubaine pour renouveler la citoyenneté des publics qu'elle rassemble. D'autres, face à l'ampleur des CDCA, craignent la dilution de leur pouvoir d'agir dans l'élaboration des politiques de l'autonomie.

En regard de ces évolutions, l'Association des paralysés de France (APF) s'est engagée depuis novembre 2016, et cela pour une durée de trois ans, dans la réalisation d'une étude portant sur la mise en place des CDCA dans les départements de Bourgogne Franche-Comté et du Grand-Est. Pour cela, elle s'est dotée de moyens pour observer les modalités de mise en œuvre, de fonctionnement et les configurations des 18 CDCA de ces régions.

Près d'une année après la parution du décret d'application (7 septembre 2016) de ces nouvelles instances, il s'agissait de porter un regard sur les procédés d'installation développés dans chaque département et d'observer les premiers modèles de fonctionnement qui s'en dégagent.

Pour cela, les responsables régionaux Bourgogne Franche-Comté et du Grand-Est de l'APF ont convié les représentants des personnes handicapées, ceux des personnes âgées et les élus et agents des Conseils départementaux de l'ensemble de ces départements à une journée de restitution et d'échanges qui s'est tenue le jeudi 30 novembre 2017 à Vesoul.

Objectifs de la journée

Ce format inédit de rencontre poursuivait différents objectifs. D'abord, il s'agissait de proposer un portrait actualisé des dynamiques d'installation et de mise en fonctionnement des CDCA en cours dans les 18 départements concernés par l'étude.

Ensuite, cette journée visait également à favoriser l'implication des représentants de personnes handicapées et de personnes âgées dans les instances consultatives en permettant l'échange de pratiques concernant l'exercice de leurs mandats de représentation.

En rassemblant des représentants et acteurs issus de champs d'action différents, la rencontre avait également pour objectif de faciliter les échanges entre les territoires et d'impulser un dialogue entre les personnes handicapées et les personnes âgées autour des politiques de l'autonomie.

Enfin, plus largement, il s'agissait d'ouvrir une réflexion transversale quant aux enjeux de citoyenneté et de son exercice par les personnes handicapées et les personnes âgées amenés par ces nouvelles instances de consultation que sont les CDCA.

Participants

Organisée au Parc des Expositions de Vesoul (Haute-Saône), la journée a rassemblé des représentants de personnes handicapées et des représentants de personnes âgées, des agents de Conseils départementaux, des professionnels du monde du handicap, ainsi que certains universitaires. Au total, des représentants de personnes handicapées et de personnes âgées issus de **17 départements** ont été réunis à l'occasion de cette rencontre. Ce sont **99 personnes** qui ont assisté à cet événement et qui ont contribué aux échanges de pratiques concernant la mise en œuvre des CDCA en Bourgogne Franche-Comté et dans le Grand-Est.

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Discours de Mme Nathalie SWIATKOWSKI, Directrice régionale APF pour la BFC

Mesdames, Messieurs,

Au nom des régions Grand Est et Bourgogne Franche Comté de l'Association des Paralysés de France, je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de l'intérêt en nombre, que vous portez au sujet qui nous réunit ce jour. Pour débiter ces propos introductifs, je souhaiterai remercier les personnes qui ont œuvrées à la construction de cette journée :

Monsieur Raúl MORALES LA MURA, Responsable Inter régional des Actions Associatives, qui a impulsé et piloté ce travail inter régional,

Madame Marion SCHEIDER, Doctorante en Sociologie à l'Université de Lorraine, en contrat CIFRE à l'APF et qui a mené durant 1 année l'étude de terrain qui va vous être présentée,

Madame Martine DEBROS, Directrice des Actions Territoriales, qui a soutenu notre action au plan logistique appuyée par ses équipes,

Monsieur Romain DEPORTE, Chef de projet régional qui a contribué aux recherches de financements de cette journée,

Madame Gaëlle DUMAIN, Secrétaire de Direction Régionale, qui a veillé au bon déroulement organisationnel. Et je remercie à nouveau vivement, tous nos partenaires, associations et représentants institutionnels ici présents.

Aussi récente que soit l'instance des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, son champ de compétence très étendu nous pousse à promouvoir toujours davantage, deux notions fondamentales : la citoyenneté et l'autonomie des personnes les plus vulnérables, en insistant sur la participation de ces personnes ou de leurs représentants, aux politiques mises en œuvre en leur faveur.

Nous devons y voir là notre capacité à faire à partir de besoins « peut être » différents, des intérêts communs : ceux de s'enrichir mutuellement, ceux de fédérer les décideurs et ceux de faire valoir les droits, indifféremment, sans opposition et sans exclusion, tant des personnes âgées que des personnes en situation de handicap. Cette journée est le premier défi d'une construction partagée, notre secteur associatif doit démontrer sa capacité à le relever tant dans sa dimension militante que dans ses modalités d'accompagnement.

Je vous souhaite donc, dans cette perspective des collaborations fructueuses et je laisse la parole à notre Représentant Régional, Monsieur MALIVERNEY porteur du message de Monsieur Alain ROCHON, Président de l'APF.

Discours de M. Alain ROCHON, Président de l'APF

(Par l'intermédiaire de M. Michel MALIVERNEY, Représentant régional APF de la BFC)

« Mesdames, Messieurs,

La tenue d'un bureau de notre association ce jour même empêche ses membres, et moi-même, notamment, d'être parmi vous aujourd'hui.

Plusieurs administrateurs ont néanmoins suivi tout particulièrement les débats relatifs à la mise en place de ces nouveaux Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, tant avec les ministères concernés, qu'avec le Conseil national consultatif des personnes handicapées ou encore au Parlement.

Vous l'aurez compris le conseil d'administration et moi-même portons une attention toute particulière à l'installation et à la vie de cette nouvelle instance.

Nous tenons particulièrement à vous féliciter d'avoir pris l'initiative de cette journée. C'est une première pour l'APF. La région Nouvelle Aquitaine a également programmé une journée régionale en décembre. Nous savons que ses acteurs pourront s'appuyer sur vos échanges.

L'angle donné à cette journée « l'engagement citoyen » résume complètement les enjeux de cette nouvelle instance.

L'APF a soutenu cette initiative gouvernementale qui doit permettre de donner une nouvelle impulsion à notre participation aux politiques publiques départementales qui nous concernent. « Rien sur nous, sans nous ».

Cette participation citoyenne de concert avec les personnes âgées a du sens au regard des politiques publiques que nous avons en commun : accessibilité des lieux publics et des transports, accès et adaptation des logements, financement de l'aide humaine, offre de services et tarification,...

Pour autant, il ne faut pas confondre les besoins de chaque population : la scolarité, la formation, l'emploi sont spécifiques aux personnes en situation de handicap. Et les dispositifs d'accès aux droits sont distincts, notamment avec les MDPH pour les personnes en situation de handicap.

Concernant l'installation des CDCA, l'APF a porté plusieurs messages, dont certains ont été entendus :

- Les CDCA ne doivent pas se réduire aux politiques liées à l'autonomie, portées principalement par le Conseil Départemental.
- Les politiques de l'Etat et des autres collectivités territoriales (communes et régions) doivent être également débattues : accessibilité, scolarité et formation, emploi,...

C'est pour cela que les CDA sont devenus les CDCA avec le C de citoyenneté.

L'APF a par ailleurs souhaité que les CDCA puissent développer un lien fort avec le CNCPPH et s'appuyer sur son mode de concertation avec les pouvoirs publics :

- Une présidence confiée à une personne qualifiée (nommée d'un commun accord entre le Président du Conseil départemental et le préfet). Sur ce point, nous n'avons pas été entendus.
- Un travail en commissions, permettant de préparer les séances du CDCA et d'approfondir la spécificité de certains sujets thématiques ou liés soit aux personnes handicapées, soit aux personnes âgées.
- La possibilité pour les CDCA de s'autosaisir de sujets, indépendamment des agendas politiques du département.

A ce jour, nous avons identifié 45 CDCA installés. 17 sont en cours d'installation. Mais il nous manque encore des réponses dans le recensement qui est en cours.

Désormais, nous devons faire vivre cette instance pour qu'elle soit un véritable espace de participation sociale et d'engagement citoyen des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et de leur famille.

Partager nos premières expériences dans la mise en place de cette nouvelle instance est essentiel : encore bravo pour cette initiative interrégionale et ouverte à nombre de nos partenaires associatifs.

Partager nos réflexions et nos positions avec le secteur des personnes âgées est également primordial sur un certain nombre de politiques publiques communes. L'expérience que nous avons au sein du conseil de la Caisse nationale de solidarité et de l'autonomie depuis 2005 nous a permis de mieux nous connaître et aujourd'hui de porter des positions communes au sein de ce conseil.

Bonne journée de travail et merci encore aux organisateurs de cette journée.

Nicolas MÉRILLE, conseiller national au sein de la direction générale et qui est présent aujourd'hui avec vous saura vous apporter tous les éclairages nécessaires de par sa longue expérience qu'il a, notamment au sein du CNCPPH ».

Discours de M. Nicolas MÉRILLE, Conseiller national APF

La matinée s'est poursuivie avec un discours prononcé par M. Nicolas MERILLE, Conseiller national de l'APF et membre du CNCPH.

Celui-ci a souhaité féliciter une telle initiative interrégionale, initiative essentielle pour organiser la remontée d'informations des territoires vers le niveau national. Le CNCPH ne bénéficiant pas d'instances en vis-à-vis direct au niveau régional, ces regroupements sont essentiels pour observer et évaluer la mise en œuvre des CDCA dans les départements.

Ayant participé vigoureusement à l'élaboration de la loi d'adaptation de la société au vieillissement promulguée en décembre 2015, le CNCPH s'intéresse donc tout particulièrement aux modalités de son application territoriale.

M. MERILLE a également tenu à saluer la présence de représentants de personnes en situation de handicap et de représentants de retraités et personnes âgées à l'occasion de cette rencontre. Ce rapprochement renouvelle les opportunités pour ces publics de se mobiliser et de participer pleinement à l'élaboration et l'évolution des politiques publiques, qu'elles portent sur les questions de handicap, de vieillissement et plus généralement d'autonomie et de citoyenneté.

Le nombre important de personnes mobilisées à l'occasion de cette journée, témoigne de l'enjeu majeur que portent les CDCA en termes de citoyenneté, ainsi que la forte volonté des publics handicapés et âgés de se saisir des sujets qui les concernent.

PROGRAMME DE LA JOURNEE

10H00 - Discours d'introduction

10H15 - Interventions

**Marion SCHEIDER - Doctorante CIFRE - Université de Lorraine et APF
Membre du REIACTIS**

La mise en place des CDCA : entre convergences et disparités territoriales.

Premiers retours sur la mise en œuvre de cette nouvelle instance dans les 18 départements du Grand-Est et de Bourgogne Franche-Comté
Il s'agit de porter un regard sur les procédés d'installation développés dans chaque département et d'observer les premiers modèles qui s'en dégagent.

**Jean-Philippe VIRIOT DURANDAL -
Professeur des Universités en sociologie - Université de Lorraine -
Membre du REIACTIS**

**L'implication citoyenne des personnes âgées et handicapées dans les instances de démocraties participatives. Défis et enjeux en France et à l'étranger.
Comment créer les conditions d'un réel dialogue démocratique autour des grandes questions sociales et en premier lieu celles du handicap et du vieillissement ? Face aux phénomènes de défiance vis-à-vis de la politique et au sentiment d'éloignement des décisions publiques, en quoi les instances qui se mettent en place aujourd'hui en France répondent aux enjeux du monde contemporain?**

12H00 - Déjeuner

14H00 - Ateliers d'échange sur les pratiques

Succès et Difficultés rencontrés à la mise en place des CDCA

Personnes âgées et personnes en situation de handicap, quels points communs dans la défense de vos droits ?

15H45 - Restitution en séance plénière et Conclusions de la journée

INTERVENTIONS

La mise en place des CDCA. Entre convergences et disparités territoriales

Les interventions ont débuté par une présentation de Marion SCHEIDER, Doctorante CIFRE en sociologie à l'Université de Lorraine en partenariat avec l'APF. Au terme d'une année d'observation dans les 18 départements de Bourgogne Franche-Comté et du Grand-Est, il s'agissait de présenter les premières dynamiques en œuvre en matière d'installation et de mise en route des CDCA dans ces territoires.

En partant d'un portrait des départements observés et de leurs spécificités en termes démographique notamment, l'intervention a permis d'esquisser les modèles de mise en œuvre des CDCA qui en découlent.

La diversité des modalités d'application de ces instances portées par les élus, les agents des départements et par les représentants de personnes handicapées et âgées eux-mêmes a été tout particulièrement soulignée.

Au-delà de l'observation de cette hétérogénéité, la présentation a permis de resituer les enjeux en matière de citoyenneté et de positionnement des représentants des usagers dans les instances qui participent de l'élaboration et de l'évolution des politiques du handicap et du vieillissement dans les territoires.

Citoyenneté active ? La voix et le pouvoir en questions

Pour clore la matinée, l'intervention de Jean Philippe VIRIOT DURANDAL, Professeur des Universités en sociologie à l'Université de Lorraine et Président du Réseau d'études international sur l'âge, la citoyenneté et l'intégration socio-économiques (REIACTIS), a permis de resituer cette rencontre dans une réflexion globale portant sur la notion de « citoyenneté active ».

Se distanciant du cas des CDCA, sa présentation s'inscrivait dans un questionnement contemporain sur les enjeux de citoyenneté relatifs aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

A partir d'une question centrale, « Comment créer les conditions d'un réel dialogue démocratique autour des grandes questions sociales, et en premier lieu celles du vieillissement et du handicap ? », cette intervention a permis d'interroger la place des usagers dans les processus de définition et d'élaboration des politiques publiques.

Au terme de cette intervention, la question de l'accès au droit de vote pour les personnes âgées et les personnes handicapées a été soulevée par l'intervenant et discutée par les participants à la journée, ouvrant ainsi des perspectives certaines en matière de recherche.





ATELIERS ET GROUPES DE TRAVAIL

L'après-midi s'est ensuite articulé autour de deux ateliers pour lesquels les participants à la journée ont été rassemblés en quatre groupes d'environ 20 à 25 personnes chacun

Atelier 1 : Succès et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des CDCA

Atelier 2 : Personnes âgées et personnes handicapées, quels points communs dans la défense de leurs droits ?

Atelier 1 : Succès et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre des CDCA

Le premier atelier s'est articulé autour d'une question de départ formulée par l'animateur de chaque groupe : « **Quels ont été les succès et les difficultés majeurs rencontrés dans le cadre du démarrage du CDCA dans votre département ?** ».

L'objectif poursuivi était de mettre en lumière les expériences positives et négatives observées dans chaque département par les représentants d'usagers et par les agents des départements dans le cadre de la mise en œuvre des CDCA.

Les débats qui ont suivi ont été particulièrement vifs.

Les échanges ont permis de mettre en exergue de nombreux points :

→ **Une grande variabilité dans la mise en œuvre des CDCA :**

En résonance avec l'intervention de Marion SCHEIDER en matinée, les participants au premier atelier d'échange de pratiques ont largement mis en avant l'hétérogénéité des modalités d'installation, puis de mise en fonctionnement des CDCA, entre les départements. En ce sens, les expériences positives et les difficultés rencontrées par les participants ont été d'une grande variabilité.

Ceux-ci se sont toutefois accordés sur un certain nombre de déterminants identifiés comme essentiels à la mise en fonctionnement de telles instances de consultation. Ainsi, l'importance d'un soutien apporté par les élus politiques et les agents des Conseils départementaux a été soulevée à plusieurs reprises. Il en va de même pour la nécessité de disposer de moyens, notamment humains, financiers et en matière de communication, qui entrent en adéquation avec l'ampleur des missions dévolues aux CDCA.



En parallèle, les groupes ont pointé plusieurs difficultés rencontrées au cours du processus d'installation et de mise en route des CDCA. L'une met en lumière un manque de représentativité associative dans la structuration même de cette instance consultative, ainsi que dans ses organes de gouvernance. Ce constat a été formulé au sein de différents groupes au cours de l'atelier et a été argumenté de manière double. D'une part une procédure d'appel à candidatures développée dans certains départements qui est mise en cause par plusieurs représentants d'usagers pour son opacité ou ses lacunes démocratiques. D'autre part, dans une dimension structurelle, la faiblesse du nombre de postes attribués aux associations d'usagers au sein des CDCA a également été soulevée.

En dialogue avec le constat précédent, le manque de concertation et de transparence au cours des processus d'installation des CDCA a été souligné dans plusieurs des groupes.

Enfin, bien que les expériences rapportées aient été particulièrement contrastées selon les départements, plusieurs représentants ont attiré l'attention sur l'important soutien à la démarche proposé par plusieurs Conseils départementaux, ainsi que l'initiative et l'inventivité pouvant émaner des CDCA dans certains territoires.

→ Organiser les liens entre le CDCA et les acteurs de territoire :

L'échange de pratiques a permis de pointer une préoccupation commune à l'ensemble des groupes dans le cadre du premier atelier. En effet, la volonté de structurer un dialogue et des liens entre le CDCA et les acteurs du territoire a été évoquée. Comment capter les besoins des publics représentés dans cette instance ? Comment permettre l'information et la communication en direction des publics handicapés et âgés dans le département ?

Une variété de stratégies a été présentée, allant de l'élaboration d'un bulletin d'information spécifique aux activités du CDCA, à la création d'un outillage de communication (flyers, logo, kakémonos...), en passant par la mise en place d'une adresse e-mail dédiée au CDCA ou d'une page internet relative à l'instance.

De cet intérêt pour favoriser l'interface entre le CDCA et les acteurs du territoire, il ressort unanimement des attentes importantes de la part des représentants d'usagers en termes d'information et de formation. En cela, la possibilité de faire intervenir des personnes qualifiées à l'occasion des différents travaux des commissions spécialisées ou plus largement lors des réunions plénières a été soulignée.

→ Un intérêt pour le rapprochement entre les représentants des personnes handicapées et des personnes âgées :

Lors des échanges entre les représentants des personnes handicapées, ceux des personnes âgées et les agents des Conseils départementaux, l'opportunité offerte par les CDCA d'un rapprochement entre les deux champs au sein d'une même instance a été globalement saluée.



Dans cette dynamique de rapprochement, plusieurs initiatives ont été présentées par les participants. Parmi elles, la mise en place de commissions spécialisées – ou groupes de travail – transversales aux deux formations spécialisées. Certains ont d’ailleurs tout particulièrement souligné ce point en présentant des modèles de fonctionnement du CDCA exclusivement transversaux. D’autres ont attiré l’attention sur les dynamiques collaboratives développées dans leurs départements entre les formations spécialisées personnes handicapées et personnes âgées et entre les bureaux de chacune de ces formations.

Bien que des initiatives porteuses aient été présentées en ce sens, beaucoup ont cependant regrettés le manque de transversalité de cette instance aux prémices de sa mise en fonctionnement. En effet, si le rapprochement entre les personnes handicapées et les personnes âgées s’organise dans certains CDCA, d’autres n’y sont pas ou peu favorables.

Globalement, il ressort de ce constat que le manque de connaissances d’un public à l’égard de l’autre constitue un frein dans la mise en œuvre effective d’un rapprochement entre le champ du handicap et celui du vieillissement.

→ Une préoccupation commune : quelle dynamique pour les CDCA sur le long terme ?

Des échanges sur les succès et les difficultés rencontrés dans l’installation des CDCA, ressort une préoccupation commune aux différents groupes : celle du maintien de la dynamique du CDCA sur le long terme. Très concrètement, comment assurer la pérennité et soutenir les activités de cette instance de consultation sur le temps long ?

En réponse à ce questionnement, l’importance capitale des Vice-présidents et des dynamiques qu’ils vont être en capacité d’insuffler au sein de leur formation spécialisée respective a été soulignée. A cette dimension s’ajoute celle du portage politique et administratif de ces instances consultatives qui a été perçu comme déterminant pour l’accomplissement de leurs missions.

Sur ce point, l'actualité gouvernementale relative à la mise en place d'un dispositif de financement des CDCA dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018 a été présentée par certains représentants et a suscité beaucoup d'intérêt de la part de l'ensemble des participants aux travaux.

Atelier 2 : Personnes âgées et personnes handicapées, quels points communs dans la défense de leurs droits ?

Après une cinquantaine de minutes d'échanges, le second atelier a ensuite démarré. Les groupes constitués initialement ont été maintenus. Pour introduire ce nouveau temps de dialogue, l'animateur a commencé par une présentation de deux faits d'actualité, chacun relatif à une situation problématique rencontrée par des personnes âgées et des personnes handicapées.

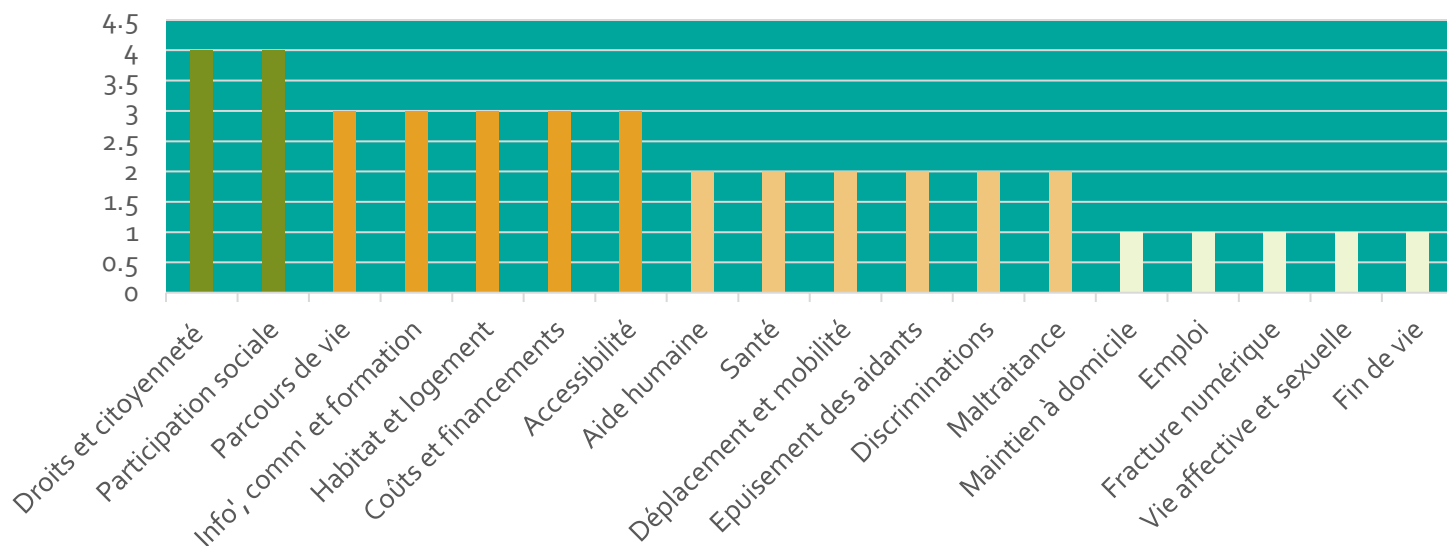


- Fait n°1 : Easy Jet condamnée à 60 000 euros d'amende pour discrimination. En 2009, Arminda Maia devait se rendre aux obsèques de son fils au Portugal, au départ de Paris. Son billet acheté, elle informe la compagnie aérienne de son handicap et de ses difficultés à entrer et sortir seule de l'avion. La compagnie lui assure, « à titre exceptionnel », la possibilité de voyager sur sa ligne sans accompagnateur. Le jour de l'embarquement, l'accès à l'avion lui est interdit.
- Fait n°2 : 115 jours de grève pour les salariés de l'EHPAD des Opalines. L'une des plus longues grèves de France a eu lieu durant la période estivale 2017 au sein d'un établissement d'hébergement du Jura. Ce mouvement de grève dénonçait le manque de moyens humains, les mauvaises conditions de travail qui en découlent et l'impossibilité pour le personnel de soigner et d'accompagner dignement les résidents.

Une fois ces faits énoncés, la question suivante a été formulée par l'animateur : « **Au regard des faits d'actualité et selon votre expérience, qu'est-ce qui rapproche les personnes âgées et les personnes handicapées dans la défense de leurs droits et intérêts ?** ». Les échanges qui suivirent avaient alors pour objectif d'identifier les points de convergence et les problématiques qui rassemblent les personnes handicapées et les personnes âgées dans leurs actions en faveur de leurs droits et de leur autonomie.

Des échanges entre les participants ressort un large éventail de thématiques partagées à la fois par les personnes handicapées et les personnes âgées. Le graphique ci-dessous présente une synthèse des thématiques abordées par l'ensemble des quatre groupes de travail. Tout à gauche sont représentées celles évoquées systématiquement par chaque groupe. En allant vers la droite, celles qui ont été discutées de moins en moins fréquemment.

Thématiques communes aux PH et PA identifiées lors de l'atelier n°2



Droits, citoyenneté et participation sociale :

Les discussions engagées entre les représentants des personnes handicapées et les représentants des personnes âgées ont, pour l'ensemble des groupes, pointé la nécessité de maintenir des actions et réflexions en faveur des droits, de la citoyenneté et de la participation sociale de ces publics.

Ces éléments entrent notamment en résonance avec certaines thématiques abordées lors des échanges, par exemple celles des discriminations et de la maltraitance auxquelles peuvent être confrontées les personnes handicapées et les personnes âgées.

Le parcours de vie comme porte d'entrée commune :

Durant l'atelier, la notion de parcours de vie a été proposée comme une porte d'entrée commune aux champs du handicap et du vieillissement par un nombre important de participants. A travers le « parcours de vie » plusieurs défis et difficultés rencontrés par les personnes handicapées et les personnes âgées ont été discutés. Par exemple, l'enjeu majeur de la structuration d'une réponse adaptée aux défis désormais incontournables de la dépendance au grand âge et du vieillissement des personnes handicapées a été abordé. A ce défi commun s'ajoutent des problématiques également pointées par les deux publics, notamment celle des ruptures dans les parcours de soins et les conséquences qu'elles peuvent provoquer sur l'état de santé de l'utilisateur, ou encore la

segmentation des systèmes de santé et de prise en charge, impliquant une multiplication des interventions et des intervenants auprès des bénéficiaires.

Globalement, ces discours ont permis de mettre en avant une aspiration commune aux deux publics représentés lors de cette journée, à savoir celle d'une logique de parcours et d'un accompagnement adaptés aux besoins et à la diversité des situations.

Mutualiser les forces et les droits :

Enfin, les discussions relatives aux points de convergence entre les publics handicapés et les publics âgés ont suscité un dialogue sur l'intérêt d'une mutualisation des forces et des droits acquis et développés dans les deux champs. En ce sens, les forces et faiblesses des systèmes d'allocations et de prestations relatifs au handicap et au vieillissement ont, par exemple, été pointées. Cet exercice a notamment permis aux participants d'identifier leurs spécificités respectives. Ainsi, le manque de prise en charge de l'aide-ménagère à domicile pour les personnes handicapées a été soulevé. Pour les personnes âgées, ce sont les faiblesses du financement des aides techniques qui ont été plus particulièrement soulignées.

Dans une logique de mutualisation des forces de chacun des publics participants à la journée, la question du guichet unique a été soulevée. Pointant à l'heure actuelle la faiblesse d'un tel dispositif, compte-tenu du manque de formations des professionnels sur l'intégralité du champ de l'autonomie, certains groupes ont souligné l'opportunité qu'il pourrait offrir en termes d'accès à l'information et aux droits de tous les citoyens.

Globalement, la nécessité de s'accorder sur un langage commun et des pratiques comparables entre les mondes du handicap et du vieillissement a été présentée par certains comme un déterminant incontournable pour le rapprochement des personnes handicapées et des personnes âgées dans la défense de leurs droits et intérêts.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le bilan de cette rencontre démontre l'intérêt porté par les représentants de personnes handicapées, les représentants de personnes âgées et les agents des Conseils départementaux pour les questions relatives à l'implication de ces publics dans les processus de définition et d'élaboration des politiques publiques. En témoignent notamment le nombre important de participants à la journée, le fait que la quasi-totalité des départements de Bourgogne Franche-Comté et du Grand-Est aient été représentés à Vesoul, ou encore la qualité et la richesse des échanges au cours des ateliers.


Cet évènement a permis de mettre en lumière les opportunités et les enjeux qu'apportent les CDCA en matière de citoyenneté et de son exercice par les publics handicapés et âgés. L'année 2017 a incontestablement amorcé une dynamique d'échanges sur les pratiques relatives aux CDCA et plus globalement sur les modalités de représentation des personnes handicapées et des personnes âgées dans les territoires. Pour continuer dans cette perspective, un nouveau rendez-vous vous sera donné sur un format similaire à cette « Journée CDCA à Vesoul » à la fin de l'année 2018.

Invitation / Programme de la journée CDCA

Handicapés

Personnes Âgées

L'Engagement Citoyen



L'APF vous invite à la

1ère Rencontre CDCA
Grand Est
Bourgogne Franche-Comté

30 Nov. 2017

Parc des Expositions
Parc Technologia,
2 rue Victor Dollé
70 000 Vesoul
10h - 16h

**INSCRIPTION
RENCONTRE
CDCA - 30.11.17**

Nom-Prénom :

Département :

Qualité :

- Élu
- Professionnel
- Représentant associatif
- Autre :

Mandat/Rôle CDCA :

Réservation Déjeuner (gratuit)

- Oui
- Non

Préciser régime alimentaire
éventuel :

Adresse mail :

A renvoyer à
Direction Régionale APF
3, BD de Trèves 57070 METZ
ou
dr.grandest@apf.asso.fr

10H00 - Discours d'introduction

10H15 - Interventions

**Marion SCHEIDER - Doctorante CIFRE - Université de Lorraine et APF
Membre du REIACTIS**

**La mise en place des CDCA : entre convergences et disparités
territoriales.**

Premiers retours sur la mise en œuvre de cette nouvelle instance dans
les 18 départements du Grand-Est et de Bourgogne Franche-Comté
Il s'agit de porter un regard sur les procédés d'installation développés
dans chaque département et d'observer les premiers modèles qui s'en
dégagent.

**Jean-Philippe VIRIOT DURANDAL -
Professeur des Universités en sociologie - Université de Lorraine -
Membre du REIACTIS**

**L'implication citoyenne des personnes âgées et handicapées dans les instances
de démocraties participatives. Défis et enjeux en France et à l'étranger.**

Comment créer les conditions d'un réel dialogue démocratique autour des
grandes questions sociales et en premier lieu celles du handicap et du
vieillessement ? Face aux phénomènes de défiance vis-à-vis de la politique et
au sentiment d'éloignement des décisions publiques, en quoi les instances qui
se mettent en place aujourd'hui en France répondent aux enjeux du monde
contemporain?

12H00 - Déjeuner

14H00 - Ateliers d'échange sur les pratiques

Succès et Difficultés rencontrés à la mise en place des CDCA

Personnes âgées et personnes en situation de handicap, quels points communs
dans la défense de vos droits ?

15H45 - Restitution en séance plénière et Conclusions de la journée

Intervention de Mme Marion SCHEIDER

LA MISE EN PLACE DES CDCA

Entre convergences et disparités territoriales



Vesoul – Jeudi 30 novembre 2017

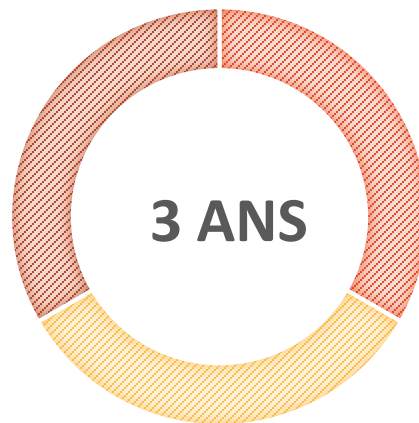
Marion Scheider, Doctorante CIFRE, Université de Lorraine et APF

PLAN DE L'INTERVENTION

- I. Contexte de l'étude
- II. L'installation des CDCA
- III. Fonctionnement des CDCA
- IV. L'opérationnalisation des CDCA
- V. Les ressources disponibles

I. Contexte de l'étude

- Travail de doctorat en sociologie
- Université de Lorraine, APF et REIACTIS
- Nov. 2016 – Nov. 2019
- Thème : Les modalités d'exercice de la citoyenneté des personnes handicapées et des personnes âgées



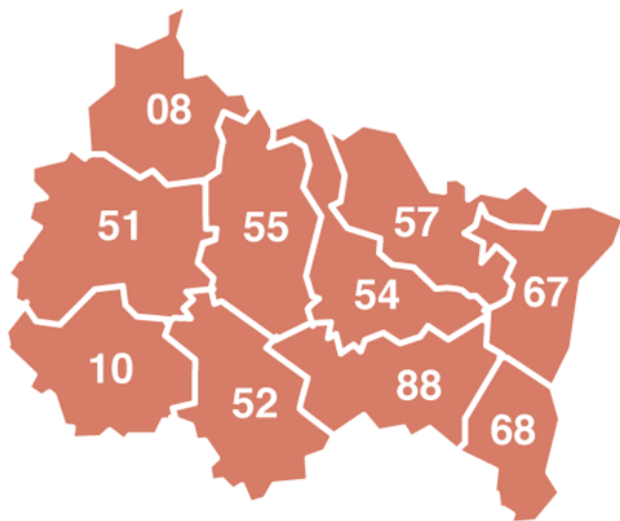
Analyse des CDCA dans le cadre d'une réflexion portée sur :

- Les contours de la citoyenneté et de son exercice
- La dimension active et collective de la citoyenneté
- Les instances de consultation comme lieux de formulation et de redéfinition des politiques publiques

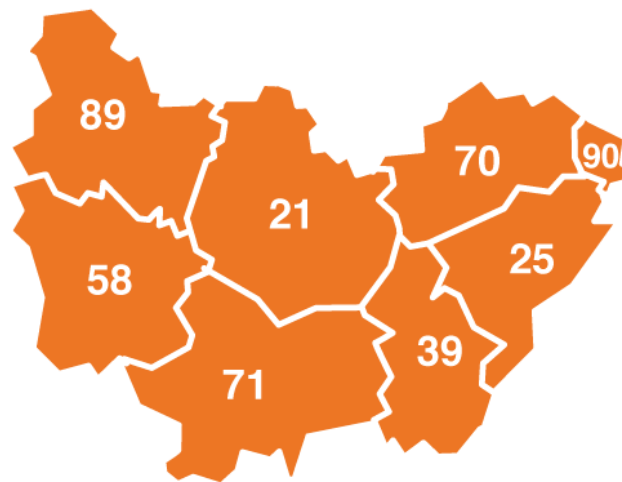
I. Contexte de l'étude

Rapide photographie

18 départements au total :



Région Grand-Est

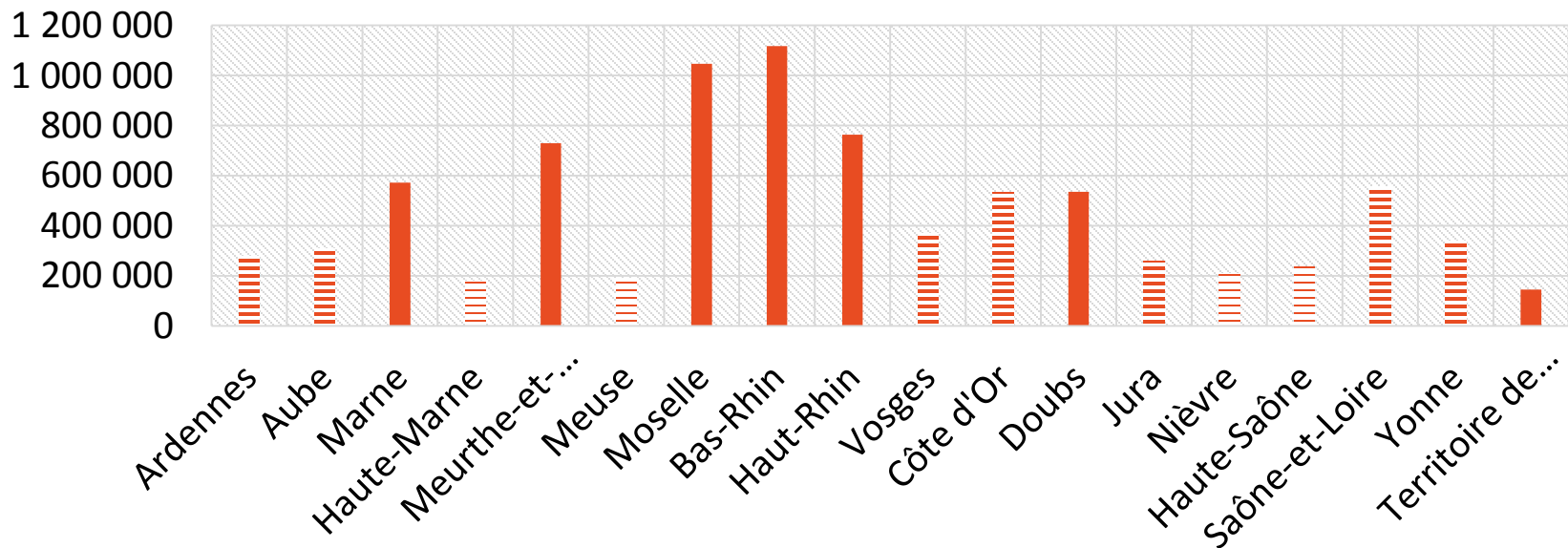


Région Bourgogne Franche-Comté

I. Contexte de l'étude

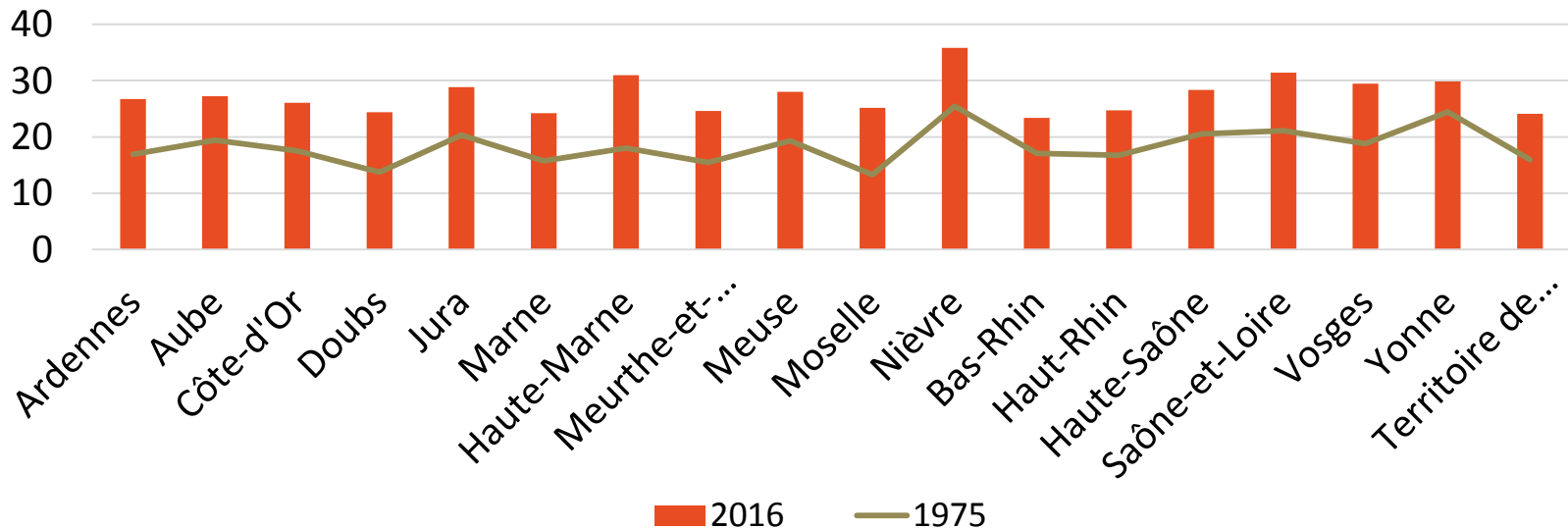
Rapide photographie

NOMBRE D'HABITANTS PAR DÉPARTEMENT DU GE ET BFC EN 2015

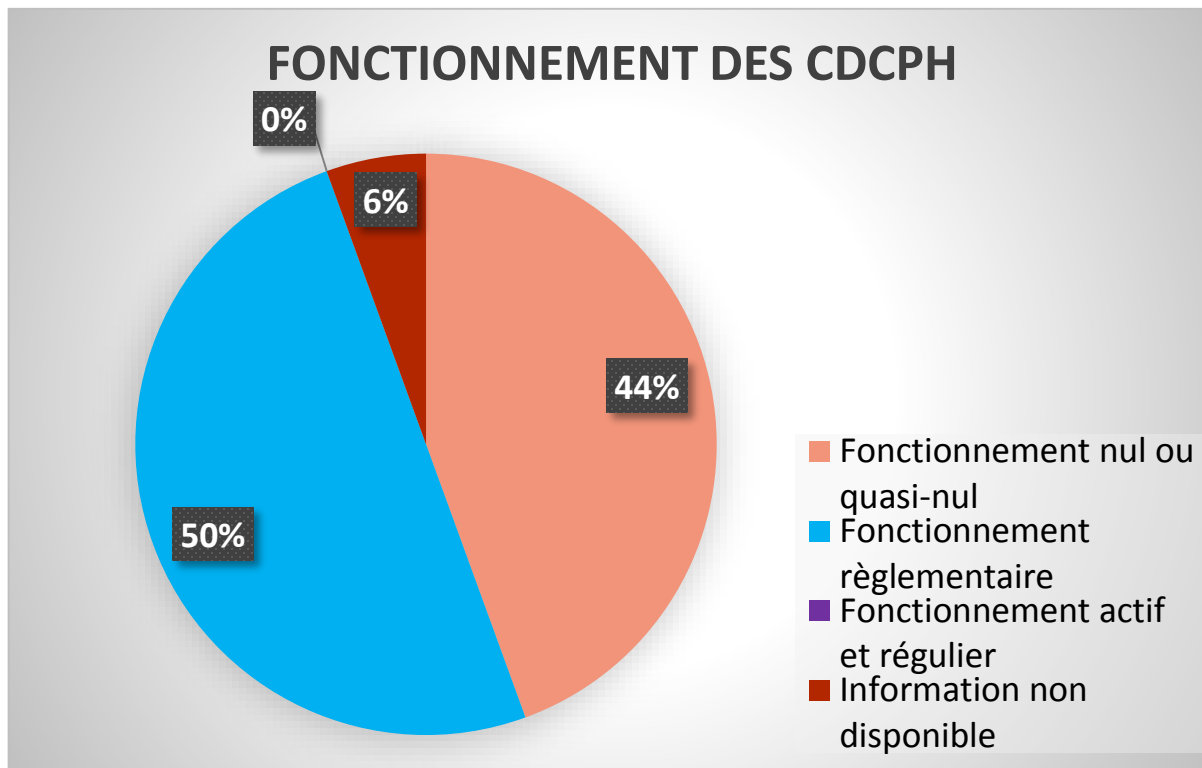


Source : Graphique réalisé sur la base des données INSEE 2015

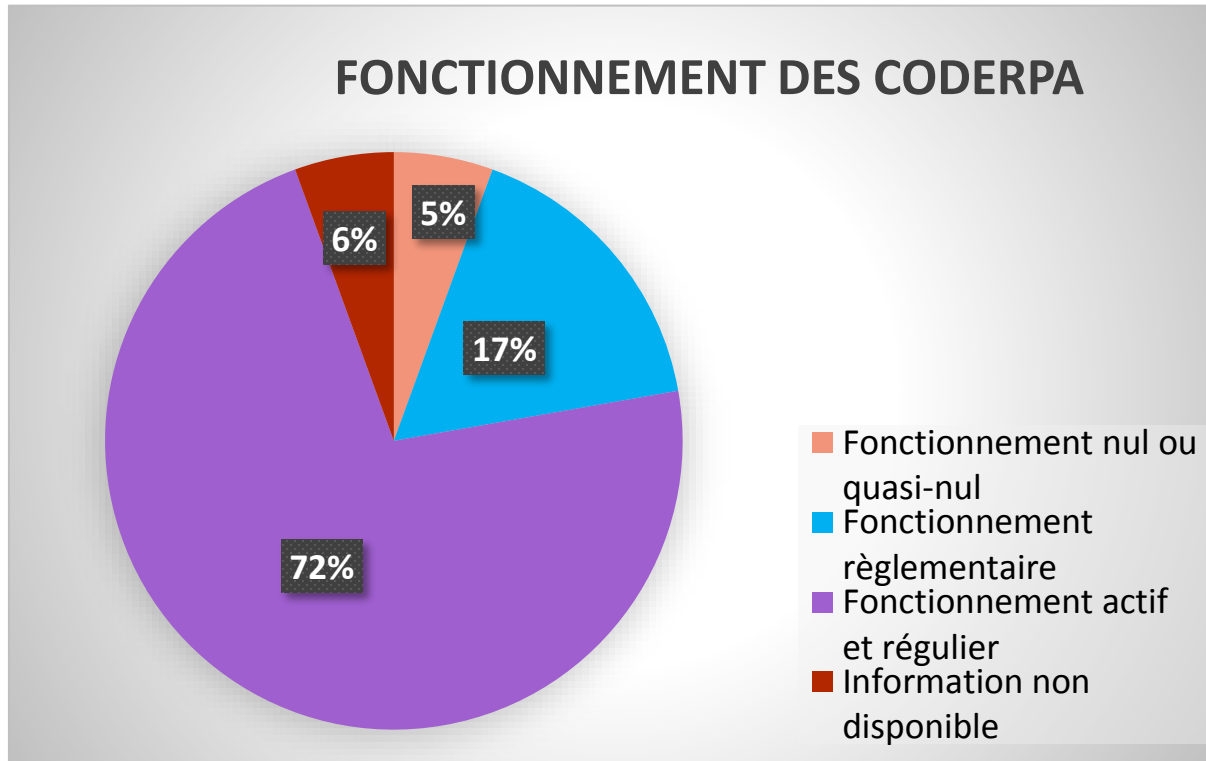
ÉVOLUTION DE LA PART DES 60 ANS ET + DANS LES DÉPARTEMENTS DU GE ET BFC



Source : Graphique réalisé sur la base des données INSEE - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2016)



Source : Graphique réalisé sur la base des informations disponibles et collectées par entretiens semi-directifs entre décembre 2016 et mai 2017



Source : Graphique réalisé sur la base des informations disponibles et collectées par entretiens semi-directifs entre décembre 2016 et mai 2017

II. L'installation des CDCA

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie :

« Le conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) résulte de la fusion du comité départemental des retraités et des personnes âgées et du conseil départemental consultatif des personnes handicapées. Il est chargé, dans le département, de **participer à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques liées à l'autonomie et la citoyenneté** des personnes âgées et des personnes handicapées ».

Source : Décret n° 2016-1206 du 07.09.2016 relatif au CDCA, p.1.

II. L'installation des CDCA

Règlementation

Loi d'adaptation de la société au vieillissement (28.12.15) :

SUPPRIME :

- CNRPA, Comité « Avancée en âge », CNBD, HCF, CNSP, Commission « Enfance et adolescence » de FR Stratégie
- CODERPA et CORERPA
- CDCPH

CRÉE :

- HCFEA
- CDCA

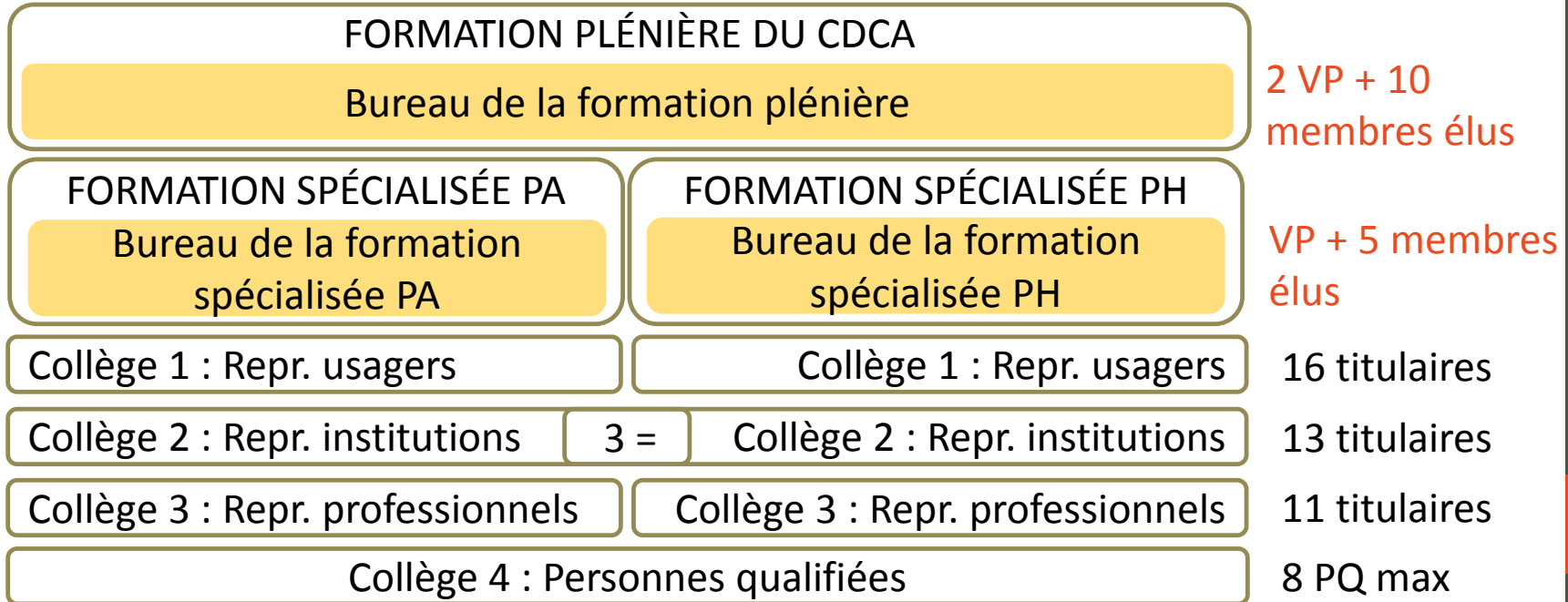
MAINTIENT :

- CNCPH

II. L'installation des CDCA

Règlementation

Architecture du CDCA :



Missions du CDCA :

Consultation pour avis :

- Schémas régionaux et départementaux
- Programme annuel ou pluriannuel ARS
- Programme coordonné CFPPA
- Rapports d'activités MDPH, CFPPA et services du département
- Conventions département et partenaires
- Constitution possible d'une MDA

II. L'installation des CDCA

Règlementation

Missions du CDCA :

Information :

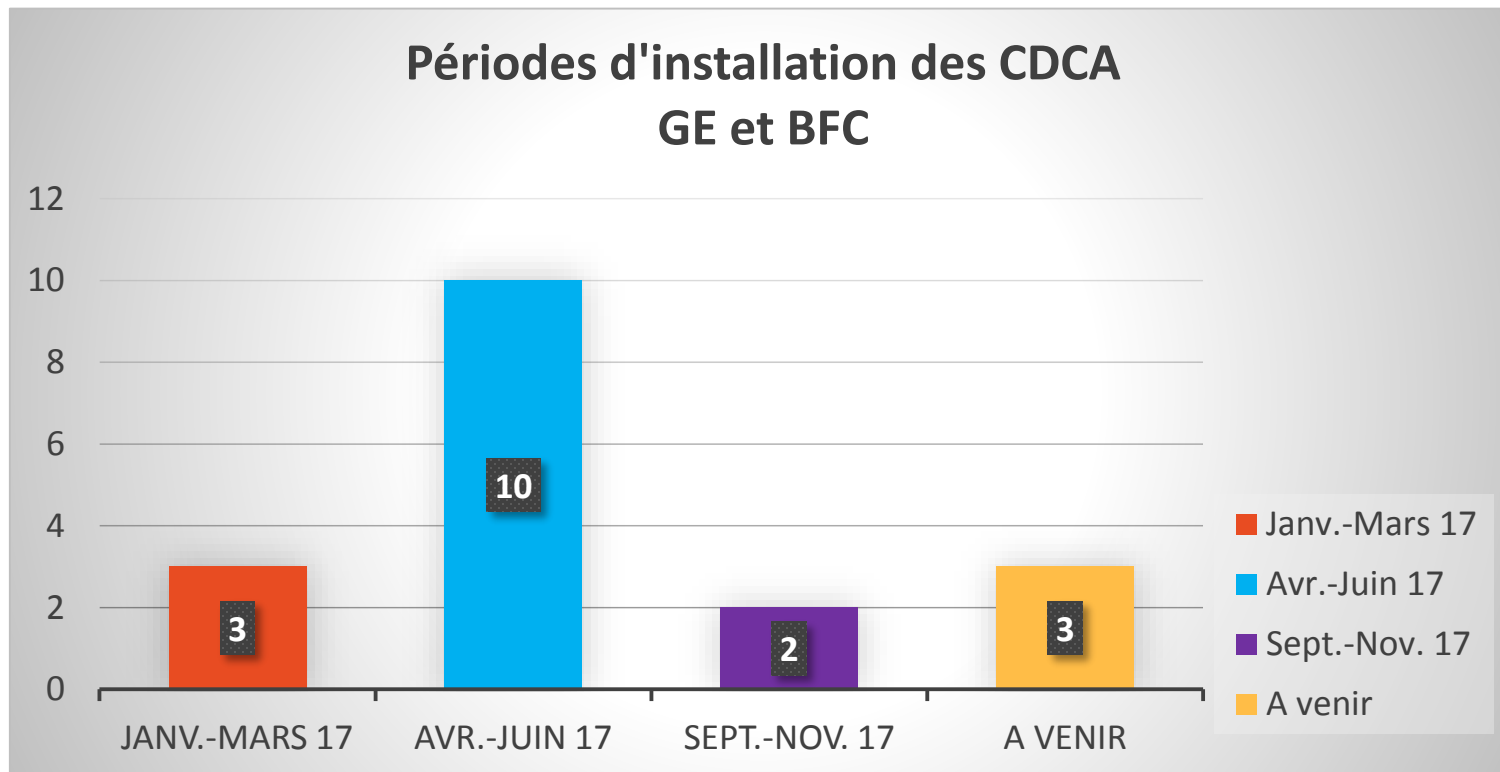
- Plan départemental de l'habitat
- Programme départemental d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés
- Schéma d'équipement et d'accompagnement des personnes handicapées

Recommandation et débat :

- Questions relatives aux droits, bienveillance, proches aidants et éthique
- Toutes questions relatives à la politique de l'autonomie

II. L'installation des CDCA

Mise en place



Source : Graphique réalisé sur la base de la veille réalisée et des informations collectées entre décembre 2016 et novembre 2017.

II. L'installation des CDCA

Mise en place

Une inventivité dans l'accompagnement de la mise en place :



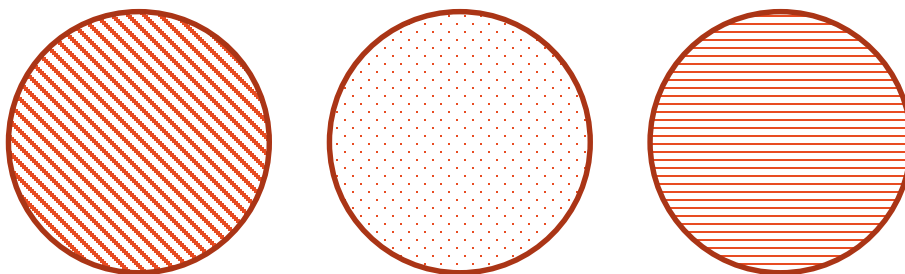
Un sentiment général préalable à l'installation des CDCA :
« une usine à gaz »

Différentes stratégies développées :

- Communication et échanges de ressources inter-départements entre les services des CD
- Communication et échanges de ressources inter-départements entre les représentants d'utilisateurs
- Prise de contact et échanges entre représentants PA et représentants PH d'un même département

III. Fonctionnement des CDCA

Un cadre commun, des particularités territoriales fortes :



Importante variabilité dans son processus d'élaboration et d'adoption :

Elaboration :

- En comité de pilotage
- En interne au CD
- Par délégation au Bureau
- Par délégation à un groupe de travail spécifique

Adoption :

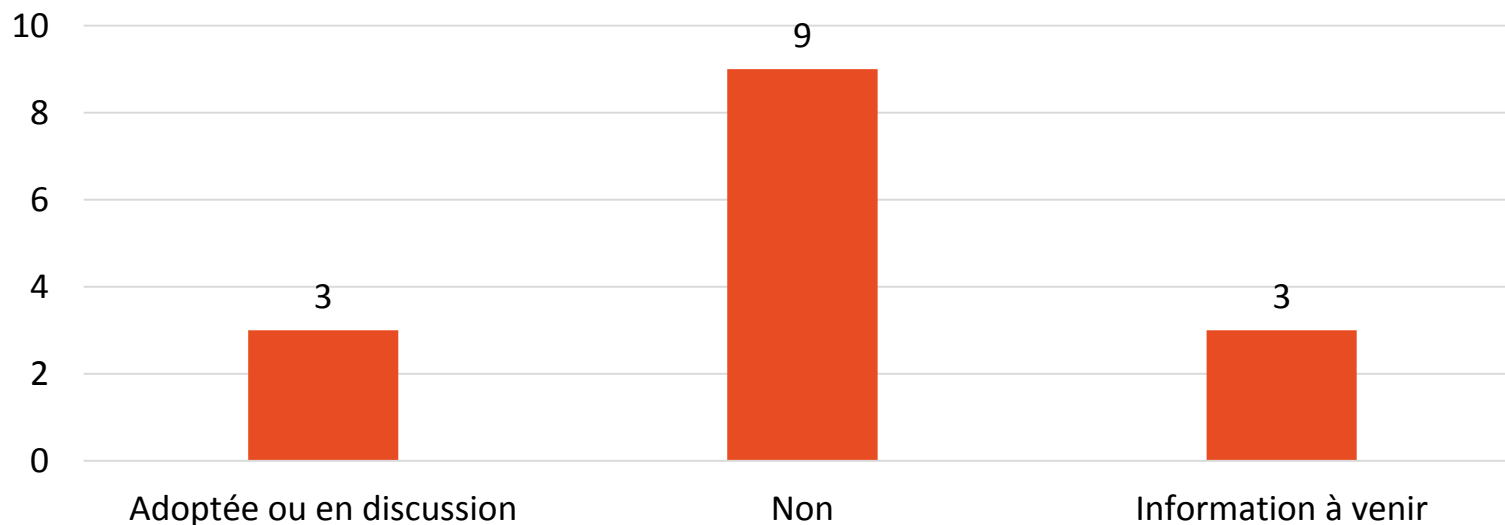
- Définitive lors de la plénière d'installation
- Adoption d'un RI provisoire, modifiable après expérimentation

III. Fonctionnement des CDCA

Association de gestion

Des positionnements différents selon les CDCA :

CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DE GESTION DES FONDS



Source : Graphique réalisé sur la base des 15 CDCA installés et des informations disponibles en date du 30 novembre 2017.

III. Fonctionnement des CDCA

Organiser la proximité

L'exemple du CDCA de Meurthe-et-Moselle : des référents CDCA dans les territoires de proximité du département



Source : Site internet du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, onglet Territoires, rubrique 6 Territoires

III. Fonctionnement des CDCA

Réunions

Des logiques de fonctionnement en expérimentation :

PA PH



PARALLÈLE

PA PH



INDÉPENDANT

PA/PH

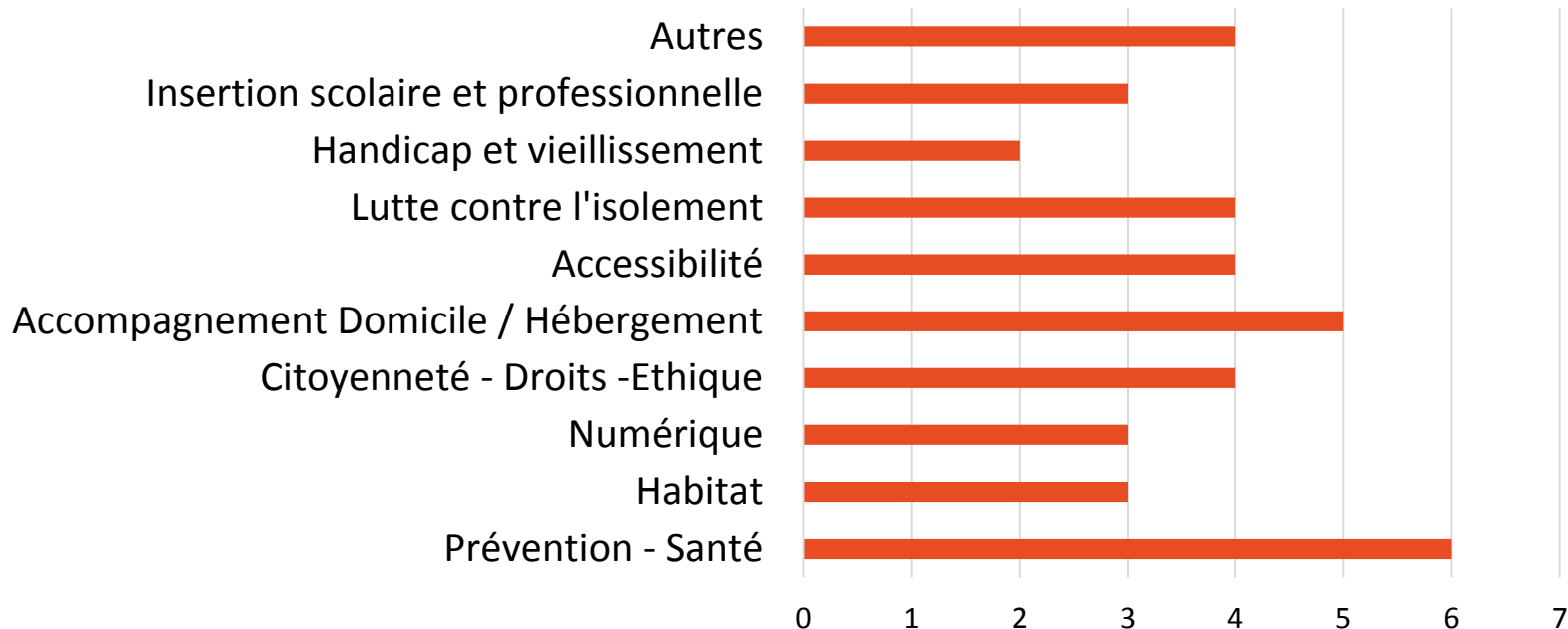


PLÉNIER

IV. Opérationnalisation



THÉMATIQUES DES GROUPES DE TRAVAIL

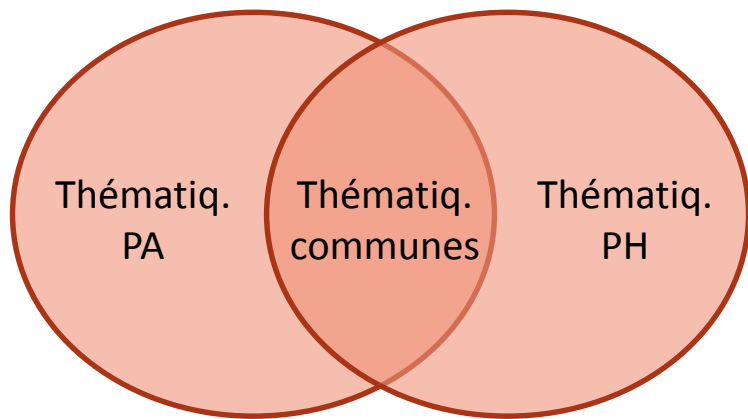


Source : Graphique réalisé sur la base des 15 CDCA installés et des informations relatives aux groupes de travail disponibles en date du 30 novembre 2017.

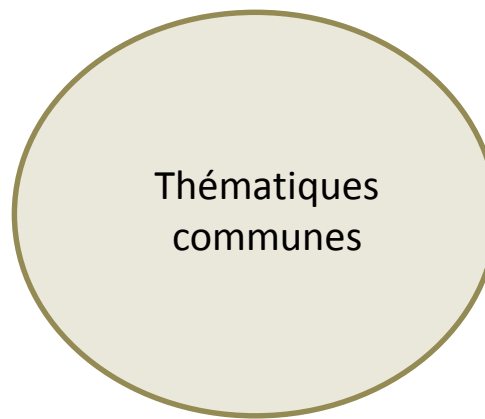
IV. Opérationnalisation

Rapprochement PA/PH

Différents modèles en faveur d'un rapprochement entre les personnes handicapées et les personnes âgées :



MODÈLE SEMI-CONVERGENT



MODÈLE CONVERGENT

Une difficile prise en main de la consultation durant cette année d'installation :

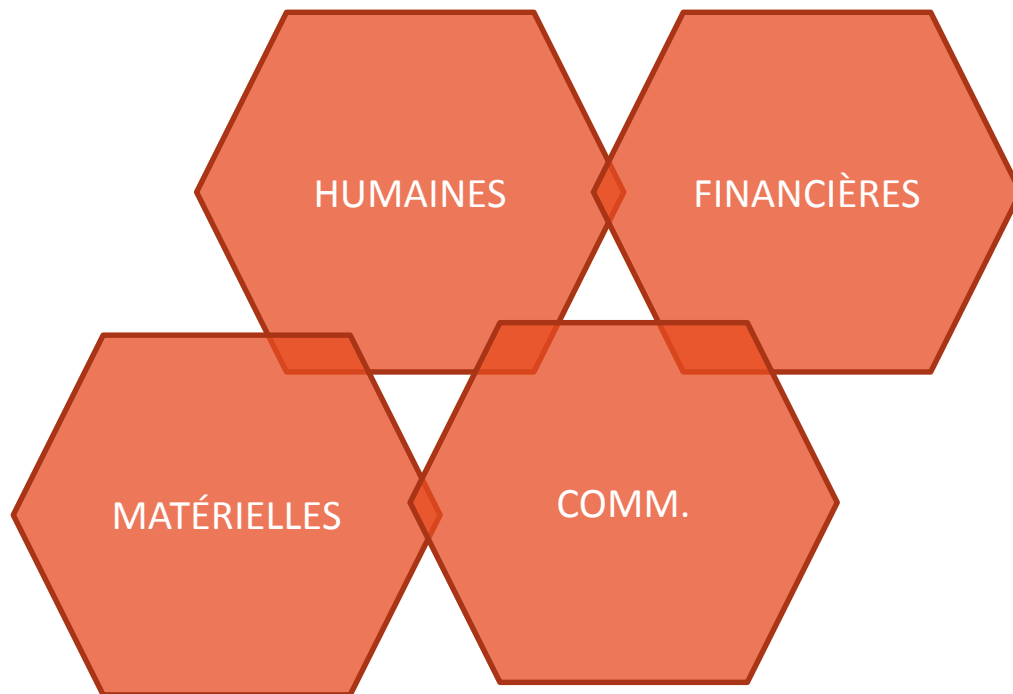
- Un enchevêtrement des périodes d'installation et des délais de formulation des avis
- Une large palette de thématiques traitées, des compétences variées à développer
- Une mise en œuvre opérationnelle progressive des CDCA

De la consultation dans l'élaboration des politiques publiques au partenariat dans leur mise en œuvre :

L'exemple d'un projet du CDCA du Bas-Rhin :

Associer le CDCA dans le processus de simplification des courriers adressés aux bénéficiaires des aides sociales du département

V. Ressources disponibles



V. Ressources disponibles

Humaines

De fortes inégalités dans la mise à disposition de ressources humaines entre les départements :

- Des ressources de « secrétariat » aux ressources de « chargé de mission »
- De l'absence de temps consacré à l'équivalent temps plein (ETP)
- De l'accompagnement minimum dans l'organisation et la tenue des réunions à l'accompagnement systématique

V. Ressources disponibles

Matérielles

- + Mise à disposition de locaux dédiés aux activités du CDCA
- Mise à disposition de salles pour l'ensemble des réunions CDCA
- Mise à disposition de salles pour les assemblées plénières du CDCA

V. Ressources disponibles

Financières

Apparition d'une variété de modèles de remboursement :

Pour l'ensemble
des réunions
(déplacement,
restauration,
hébergement...)

INTÉGRAL

Pour les réunions
plénières et les bureaux
pléniers
OU
Les réunions des
formations spécialisées
et des commissions
OU
...

RESTRICTIF

Absence totale
de
remboursement

INEXISTANT

V. Ressources disponibles

Communicationnelles

Une variété de stratégies de communication développées :

SUPPORTS

- Bulletin d'information
- Flyers
- Kakémonos

WEB

- Site internet
- Rubrique sur le site du CD
- Lettre électronique

RÉSEAU / COMM.

- Présences aux évènements locaux (tenue de stands)
- Intranet CDCA
- Adresse mail CDCA

Conclusions et perspectives

- Un cadre commun récent, des modalités d'application territoriale déjà très variables
- Observer cette hétérogénéité pour :
 - Analyser leurs impacts sur le fonctionnement des CDCA
 - Et dégager les modalités d'exercice de la citoyenneté des publics âgés et handicapés qui en découlent